MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
du Centre-Val de Loire

Décision n° 25434 du 12 septembre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie du Centre-Val de Loire

NOR : *INTJ1722004S*

Le commandant de la région de gendarmerie du Centre-Val de Loire, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Loiret,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 33295 du 1er décembre 2016 (NOR : INTJ1630320S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er octobre 2017 :

Mutter Stéphan NIGEND : 193 585 NLS : 8 047 493

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er octobre 2017 :

Humbert Audrey NIGEND : 273 722 NLS : 8 092 675

Durepaire Yoann NIGEND : 238 548 NLS : 8 086 999

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 septembre 2017.

Le général, commandant la région
de gendarmerie du Centre-Val de Loire,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale du Loiret,
P. Segura